

## BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX  
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 24 NOVEMBRE

## A NOS SYNDIQUÉS

Beaucoup d'adhérents ont déjà bien voulu répondre à notre demande de vérification de leurs adresses sur la bande de notre Bulletin. Nous les en remercions.

Les corrections sont faites au fur et à mesure que nous les recevons par la poste.

De nouveau nous appelons l'attention de ceux qui n'auraient pas vu notre premier avis, sur les erreurs pouvant exister dans la rédaction des adresses. Parfois ces erreurs ont pu être commises par nous, mais le plus souvent elles viennent de ce que les intéressés ne nous font pas connaître en temps leurs changements de domicile, ou les modifications apportées dans la direction des exploitations agricoles, par suite de décès, partages ou retraits de culture.

## Paiement des factures

Et envois d'argent par chèques postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à raison de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque-postal, prière de toujours indiquer au verso du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

## LA SITUATION

## LES ENGRAIS

La situation est calme et restera telle encore plusieurs semaines. Les ensemencements de céréales sont à peu près terminés dans l'ouest à l'exception de certaines terres que l'on n'a pu travailler en suite des pluies fréquentes plutôt que trop abondantes survenues à la fin du mois

dernier. Mais d'ici huit à dix jours, grâce au temps meilleur dont nous jouissons, tout sera fini. La levée se fait généralement bien et régulièrement. C'est une grande chose qu'un départ favorable dans la germination des semences et la bonne sortie des jeunes plants.

Il est encore un peu tôt pour parler des prix futurs des superphosphates. La culture, disions-nous dans notre dernier bulletin, n'a pas demandé cet automne les quantités en excédent qu'espéraient les fabricants. Est-ce simplement cette situation qui a fait naître le bruit d'une baisse possible des prix du superphosphate sur le printemps ou au contraire une autre cause inconnue de nous. Nous ne pouvons nous prononcer. En tous cas la limite du 31 octobre a été reportée au 30 novembre pour le maintien des prix. Il est fort possible qu'elle soit même poussée jusqu'au 31 décembre.

Comme nous l'avions entrevu, les prix du sulfate d'ammoniaque ont légèrement rétrogradé, et nous cotons depuis le 1<sup>er</sup> novembre pour livraisons jusqu'à fin décembre.

Fr. 115,50 les 100 kilos.  
Nitrate de chaux.  
Fr. 97,50.  
Ces prix pour les 100 kilos rendus franco toutes gares et par wagon complet.  
Toutes conditions autres habituelles.

## La déclaration de récolte

Au moment où les vendanges terminées, les producteurs vont avoir à effectuer leur déclaration de récolte, nous croyons devoir appeler l'attention de tous les récoltants sur les prescriptions impératives de la loi du 29 juin 1907.

Nous les rappelons :  
Article 1<sup>er</sup>. — Chaque année après la récolte, tout propriétaire, fermier ou métayer, récoltant du vin, devra déclarer à la mairie de la commune où il fait son vin :

- 1° La superficie des vignes en production qu'il possède ou exploite ;
- 2° La quantité totale du vin produit et celle des stocks antérieurs restant dans ses caves ;
- 3° S'il y a lieu, le volume ou le poids des vendanges fraîches qu'il aura expédiées, ou le volume ou le poids de celles qu'il aura reçues ;
- 4° S'il y a lieu la quantité de moûts qu'il aura expédiés ou reçus.

Toute déclaration frauduleuse sera punie d'une amende de 100 fr. à 1.000 fr.

Art. 2. — Toute personne recevant des moûts ou des vendanges sera assimilée au propriétaire récoltant et tenue à la déclaration dans les 3 jours de la réception et aux autres obligations de l'article 1<sup>er</sup>.

Toute déclaration frauduleuse sera punie des mêmes peines.

Nous croyons, comme tous les ans, devoir insister sur l'importance de ces prescriptions.

C'est la totalité du vin produit qu'il faut déclarer et non pas seulement le vin destiné à la vente. Les termes de la loi sont très nets et ne peuvent prêter à aucune discussion.

En ne déclarant pas la totalité du vin

produit, le récoltant enfreint les prescriptions de la loi et risque d'être recherché par l'Administration des Contributions indirectes qui, tous les ans, effectue le contrôle des déclarations de récolte.

Ajoutons enfin que le délai pour ces déclarations expire le 30 novembre.

## Encouragements à la culture du Châtaignier

La Commission Départementale créée pour encourager la culture du châtaignier a résolu, cette année, d'intensifier ses efforts pour développer les plantations de cette essence.

Le châtaignier, qui réussit dans les sols siliceux les plus ingrats, est une essence rustique des plus précieuses, dont la culture présente le plus réel intérêt non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour diverses industries.

La Commission est en mesure de céder :  
D'une part, 10.000 plants d'un an, provenant de sa pépinière départementale créée dans la forêt du Gâvre, avec le concours du Service des Eaux et Forêts ;

Et d'autre part, 150.000 plants d'un an, choisis, de 15/40 cm., provenant des importants établissements Perrau, Leclerc et Clemot, de Montrevault. La Commission n'a eu qu'à se louer des soins apportés à leurs livraisons, par ces pépiniéristes très consciencieux.

Ces divers plants seront cédés au prix uniforme de 7 francs le cent, port dû, mais emballage gratuit.

Les commandes devront être adressées, accompagnées de leur montant, à la Préfecture, au nom de M. SAVREUX, chef de la 1<sup>re</sup> Division.

Nous sommes à la disposition de nos adhérents, comme les années précédentes, pour transmettre leurs commandes et leurs versements à la Préfecture de la Loire-Inférieure.

## SUR L'ASSURANCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Peu à peu, règlement par règlement, se précisent les dispositions nécessitées par la loi sur les accidents du travail en agriculture du 15 décembre 1922, qui doit entrer en application le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Déjà, beaucoup de questions ont été dénouées, mais le problème capital est loin d'être résolu. Il concerne les frais médicaux, et plus spécialement l'indemnité kilométrique, grosse difficulté autour de laquelle on tourne et on retourne depuis longtemps sans trop oser se prononcer.

On sait le problème : voici un accident qui se produit dans une ferme. Le médecin est à 10, 15 ou 20 kilomètres. Pour le faire venir, cela coûte un franc du kilomètre (un franc cinquante si c'est en pays de montagne), autant pour le retour. Ainsi, rien que pour le déplacement, il faut prévoir 20, 40, 60 francs et plus suivant les cas, dépense à laquelle viendront s'ajouter les honoraires proprement dits.

Cette situation représente une nouvelle inégalité des campagnes par rapport aux usines, lesquelles ont en général un docteur et des cliniques à proximité, et qui se compliquent de multiples abus possibles. L'expérience montre, en effet, qu'en cas d'accident dont les frais sont à la charge d'un assureur, certains médecins se laissent aller à la tentation de multiplier leurs visites, et aussi de porter chaque fois la totalité de leurs déplacements, aller et retour, au compte de la victime, alors même qu'ils se seraient bornés à faire une halte chez ce client, ou un simple détour, au cours d'une tournée générale.

De ces difficultés-là il faut cependant bien en sortir pour faire aboutir la loi. Une Commission, comprenant des représentants qualifiés des diverses catégories intéressées, vient d'être nommée par le ministre du Travail en vue de rechercher des solutions pratiques. On peut avoir bon espoir en elle quand on sait sa composition et qu'elle est présidée par M. Bienvenu-Martin, sénateur, ancien ministre, avec, pour rapporteur spécial, au point de vue agricole, M. Paul Mercier, député. En matière d'honoraires elle aboutira rapidement, peut-on penser, à une formule satisfaisante, le tarif Breton fournissant une excellente base de discussion. Le véritable hic est dans la fixation de l'indemnité kilométrique.

A son sujet, plusieurs idées se sont fait jour. Les uns ont demandé sa suppression pure et simple moyennant, par contre, une légère augmentation du prix de la visite. Ainsi, par une sorte de mutualité invisible, il y aurait égalité de traitement entre tous les agriculteurs, sans perte pour le médecin, puisqu'il trouverait une compensation dans un relèvement général de ses honoraires. D'autres ont envisagé un système d'abonnements annuels au docteur dans le genre de ceux qui sont pratiqués dans certains départements, notamment en Gironde. Une formule qui a été davantage discutée dans divers milieux agricoles consisterait à fixer la visite à un prix uniforme ; mais, pour éviter les abus résultant de trop fréquents appels au médecin de la part de l'accidenté, on laisserait à la charge de ce dernier (comme on le fait dans les mutuelles d'assurance contre la mortalité du bétail) un certain pourcentage des frais de déplacement, un tiers, par exemple.

Qui ne voit de suite les inconvénients de cette proposition ? D'abord, ce serait mettre les ouvriers agricoles dans une position nettement désavantageuse par rapport à ceux de l'industrie, puisqu'en cas d'accident, au lieu d'être, comme ceux-ci, complètement défrayés, ils auraient à supporter une part qui, parfois, pourrait être lourde. Pour la toucher du doigt, supposons un instant le cas (dont j'ai été témoin ces jours-ci encore) d'un accident survenant dans un hameau d'Auvergne. Le médecin est à près de cinq lieues ; l'indemnité kilométrique, au tarif de montagne, représente chaque fois 60 francs. Supposons encore une douzaine de visites, cela fait au total 720 francs de frais de déplacement. Si l'accidenté devait prendre le tiers à son compte, ce serait donc un sacrifice de 240 francs qu'on lui imposerait.

serait. Bref, non seulement l'ouvrier agricole serait moins bien protégé que celui de l'usine, mais plus il serait éloigné d'un centre de population, plus il encourrait cette pénalité d'un nouveau genre : la taxe au kilomètre. Singulière mesure, en vérité, à une époque où doit dominer le souci du maintien des travailleurs à la campagne. Aussi, comprend-on que le V<sup>e</sup> Congrès national de l'Agriculture française, tenu au mois de mai dernier, se soit montré hostile à cette thèse, bien qu'elle s'inspire du louable souci de remédier, dans une certaine mesure, aux abus qu'il y a lieu de redouter.

Remarquons d'ailleurs qu'en tout état de cause l'ouvrier qui travaille dans une ferme isolée est toujours, au point de vue des soins, moins bien placé que celui qui est employé près d'une localité où se trouvent pharmacien et médecin, car un élément important en cas d'accident est la *promptitude du secours*. Celui qui est éloigné ne peut guère y compter. Un autre élément est la *fréquence des soins* : là encore, les exploitations lointaines sont désavantagées. Qu'on n'y ajoute donc pas une troisième cause d'infériorité sous forme d'une charge pécuniaire en raison directe de la distance.

En ces matières, pour trouver une solution susceptible de donner satisfaction aux divers intérêts en présence, les représentants des Syndicats médicaux ont à faire connaître leur opinion. Les agriculteurs, par la voix de leurs associations, ont dit les abus qui se produisent et ceux qui sont à prévoir avec la mise en vigueur de la loi. Nul ne songera jamais à rejeter sur l'ensemble du corps médical la responsabilité des fautes commises par quelques-uns d'entre eux, car chacun sait et admire le dévouement et la belle conscience professionnelle des médecins de campagne qui, par tous les temps de canicule ou de frimas, de jour et de nuit, s'en vont par monts et par vaux jusqu'en des logis où ne règne pas toujours une propreté élémentaire, opérer dans des conditions souvent difficiles, obligés même parfois à de délicates interventions sans posséder aucun des moyens perfectionnés dont disposent leurs confrères des villes. Il est juste de leur rendre hautement l'hommage qu'ils méritent si largement.

Aujourd'hui, on attend d'eux qu'ils participent à l'établissement du tarif des frais entraînés par un accident du travail et aux moyens de contrôle d'où dépendra la bonne ou mauvaise application de la loi dans nos campagnes. Le pays leur demande de le faire sans se laisser influencer par les quelques égarés qui ne cherchent dans la réglementation projetée que des moyens de réaliser des profits supplémentaires, quelles qu'en puissent être les conséquences pour les assurés et les assureurs. S'inspirant, au contraire, du sentiment de leur dignité professionnelle, en face des craintes exprimées au sujet du taux de l'indemnité kilométrique, du nombre des consultations, de la substitution de visite purement individuelles aux tournées collectives, ils doivent tenir à honneur d'en délibérer entre eux et de confier à leurs représentants au sein de la Commission ministérielle, le soin d'apporter les premières suggestions qui faciliteront la mise au point des derniers textes. Tout leur conseille de prendre cette initiative, car ils ne peuvent l'ignorer, le succès de cette juste et nécessaire loi est désormais dans leurs mains.

François LETERRIEN.

(ECHO DE PARIS.)

### Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins en fin de campagne 1922-1923

Les situations paradoxales ne sont pas rares en viticulture ! La campagne, commencée avec une récolte surabondante, estimée par beaucoup aux environs de 80 millions d'hectolitres, qui devrait laisser à la propriété un stock de vins inventus avoisinant 20 millions d'hectolitres, se termine avec des prix en hausse, des sorties formidables, inconnues jusqu'à ce jour, des stocks commerciaux notablement insuffisants. Seule la consommation reste ce qu'elle devrait être en année de récolte pléthorique ; mais, comme les prix des vins se sont élevés, elle aussi accuse ce

même caractère d'anomalie, qui nous fait penser à la « Maison à l'envers ». L'énigme qui subsistera quelque temps encore, plus effarante que les autres, c'est la volatilité des 20 millions d'hectolitres qui devaient représenter l'excédent de la récolte 1922 (les stocks de vins récoltés en 1921 étant nuls) sur la consommation, taxée et en franchise, des douze mois 1922-1923. Nous nous risquerons à en donner, à nouveau, une solution, qui est sans doute la meilleure.

L'an dernier, à même époque, nous signalions que la vendange des régions centrales et septentrionales avait acquis une importance exceptionnelle ; il s'agissait, le plus souvent, de vins difficiles à vendre, encore plus difficiles à loger. Dans des circonstances telles, l'expérience a montré que la consommation en franchise atteint des taux insoupçonnés dans ces régions. C'est là une des soupapes, et probablement la plus docile, qui aura fonctionné dans un très grand nombre de départements. Ajoutez à cela la distillation, plus pratiquée que les années précédentes, l'exagération dénoncée dans les déclarations de récolte et vous trouverez des nombres voisins de ceux que nous connaissons bientôt, lorsque les propriétaires feront l'annonce de leurs stocks de vins vieux en même temps que celle de leurs vins récoltés en 1923.

Les statistiques publiées au « Journal Officiel » du 16 octobre sont un remarquable enseignement.

Plus de dix millions d'hectolitres, en excédent des sorties de 1922 ! Consommation supérieure de près de 4 millions d'hectolitres, à celle des années-record 1922 et 1921. Pour finir dans un « rush », le mois de septembre 1923 s'inscrit pour près de 4 millions et demi d'hectolitres. On n'avait jamais vu cela ! Trois millions d'hectolitres d'excédent pour les sorties du mois comparées à celles de septembre 1922. Un million d'hectolitres de plus pour la consommation de septembre 1923, par rapport à celle du même mois de l'année précédente. Et les stocks du commerce, à la fin d'une année où la crise a fait sombrer les cours à 30 et 35 francs l'hectolitre, restent inférieurs de 200.000 hectolitres à ce qu'ils étaient à la même époque, l'an dernier !

Paradoxe, disions-nous. Les économistes en trouveront, d'ici quelques mois, les raisons démonstratives. Il importe de tirer la conclusion philosophique et pratique à la fois de cette situation abracadabrante avant que les docteurs aient fait « coller » les événements avec les règles de leur science. Quand nous aurons affirmé que le commerce des vins est avant tout une spéculation, que le monde du négoce constitue une foule impressionnable, où les individus, par crainte de rester en arrière, se précipitent souvent contre les murailles, où les « tuyaux », les « faux-bruits », les désirs pris pour des réalités, jouent un rôle prédominant, nous aurons, croyons-nous, expliqué la majeure partie des fluctuations imprimées au cours des vins pendant la campagne qui finit, fluctuations dues surtout aux facteurs moraux, aux imprévisibles.

D'autre part, considérez que les viticulteurs, menacés de ruine, de l'abandon d'une culture qu'ils aiment passionnément, ont résisté, grâce à leurs organisations professionnelles, sur tous les points où ils étaient menacés (importation des vins étrangers, frais de transport, difficultés de logement, etc., etc.) et vous vous expliquerez mieux pourquoi la campagne 1922-23, qui devait entendre sonner le glas des viticulteurs déconfits, se termine par une victoire incontestée.

Il serait déraisonnable d'attribuer aux seules vertus des vigneron les résultats enregistrés. Dame Nature a fait la meilleure part de l'ouvrage. Tant que l'organisation économique et technique de la production, de la conservation et de la vente des vins n'aura pas réalisé des progrès dès aujourd'hui entrevus, il faudra se résigner à considérer les cataclysmes (la gelée, la grêle, la sécheresse, les pluies en juin, etc.), les invasions de parasites (Mildiou, Oïdium, Cochyliis et Eudémis), comme ayant un bon côté. Cela aussi est un paradoxe, et peut-être pas le moindre !

Allez pourtant demander aux gens de l'Est, si la récolte infime de 1923 ne va pas, somme toute, améliorer leur sort. Posez la même question aux vigneron sin-

cières du Beaujolais, du Midi, du Sud-Ouest. Si la crise s'est résolue par elle-même, comme on dit partout, c'est au détriment de la production, c'est par l'échec de tous les efforts d'un an de milliers et de centaines de milliers de viticulteurs. Solution trop simple, triste solution, dont devraient rougir les techniciens, les économistes et les gouvernants.

Au total, l'année viticole va se solder par un déficit considérable sur 1922, c'est entendu, mais aussi, dans la plupart des régions, par un « manque » sur les années moyennes. Éliminons bien vite l'Alsace-Lorraine, la Champagne, le Beaujolais qui auront une récolte dérisoire. Les régions grosses productrices, le Midi, la Gironde, les Charentes, la vallée de la Loire, produiront, dans l'ensemble, une honnête vendange, semblable à celle de 1921. La Bourgogne, la basse vallée du Rhône donneront une bonne moyenne. L'Algérie aura une récolte supérieure en quantité à celle de 1922.

En ce qui concerne la qualité, l'année sera bonne ou très bonne dans les régions de crû. Les vins récoltés de bonne heure, par crainte du mauvais temps ou des larves de papillons, dans les régions à vins de consommation courante, seront de faible degré. Même en Algérie, des anomalies de ce genre sont signalées un peu partout. Les vins à haut degré, chargés en couleur, seront rares cette année et cela est dommage, car le commerce sera tenté d'aller chercher ce qu'il lui faut pour ses coupages, au-delà de nos frontières.

Les prix payés en ce moment tiennent compte de ces indications. Pour cette fois, les vins corsés, riches, font prime, et la vente au degré, généralisée enfin, accorde une bonification aux vins de 10, 11 et 12°. Le degré-hectolitre est payé plus cher pour les vins généreux, et c'est justice.

1.051.385 hectolitres ont déjà été prélevés sur la récolte 1923 : 733.831 hectolitres vinifiés sur place et expédiés, et 317.554 hectolitres de vendanges fraîches.

Les pronostics sont à la hausse. Les prix de 8 fr. et 8 fr. 50 pour les vins logés, au degré-hecto, seront dépassés pour les vins ordinaires. Les prix de 9 fr. 50 et 10 fr. le degré-hecto pour les vins généreux seront encore plus certainement surclassés. Les chiffres que nous donnions tout à l'heure en sont le plus sûr garant. Et cela est nécessaire, pour que vive notre viticulture.

(Revue de Viticulture.)

H. A.

### LES PRIX DES BOIS

Les prix des bois dépendent non seulement de l'essence, mais aussi des dimensions et de la qualité. Ainsi, par wagon complet, départ, les billes de pied de noyer, cubées au quart, valent, au mètre cube, 550 à 600 fr. pour une circonférence de 100-148 cent.; 650 à 700 fr. pour 150-198 cent.; 200 cent. et plus, 725 à 750 fr. En deuxième qualité, les prix sont inférieurs de 100 fr. par mètre cube.

Le frêne vaut au mètre cube, cubé au quart et sur wagon, de 185 à 280 fr. suivant dimensions et qualités.

Le peuplier (cubé au quart) de 155 à 170 fr. pour des arbres d'une circonférence de 120 à 200 centimètres.

Le chêne vaut environ 260 fr. et l'orme 170 fr. le mètre cube, pour des arbres sains, de 120 centimètres de circonférence moyenne, cubés au quart.

Il s'agit là de prix moyens, observés dans diverses régions.

(Agriculture pratique.)

F. L.

### INCONVENIENTS du Morcellement de la Propriété

Le morcellement de la propriété a des inconvénients nombreux. Aidé de quelques chiffres, je désire montrer que si la division des parcelles — déjà extrême — continue dans le pays avec autant d'intensité que ces dernières années, elle aboutira très prochainement à la formation de parcelles d'une surface si réduite qu'elles cesseront d'être cultivables.

Les régions de petite culture en souffriront plus que les autres, car aux difficultés déjà existantes s'ajouteront de nou-

velles pertes de temps et d'argent.

Enumérons — oh ! très brièvement, — tout commentaire étant superflu, les mauvais effets du morcellement, que l'on classe habituellement en trois groupes :

#### 1° Difficultés dans l'exploitation du sol

- a) Pertes de temps dans les allées et venues entre les parcelles.
- b) Pertes de temps dans les travaux.
- c) Terres mal exploitées ou mal utilisées.
- d) Présence d'enclaves obligeant à suivre l'assolement du voisin.
- e) Nécessité d'augmenter le nombre de domestiques ainsi que les attelages.

#### 2° Perfectionnement rural rendu plus difficile

- a) Impossibilité d'employer les machines à grand travail.
- b) Impossibilité de créer des pâtures.
- c) Difficulté dans l'emploi rationnel des engrais.
- d) Drainages et irrigations difficilement réalisables.
- e) Mauvaise répartition des ruisseaux et chemins et négligence de leur entretien.
- f) Nécessité d'augmenter la quantité de semences répandue à l'hectare.

#### 3° Diminution de la valeur de la propriété

- a) Frais d'acquisition ou de vente plus élevés.
- b) Bornage plus coûteux.
- c) Diminution du revenu de la chasse.
- d) Moins-value du capital foncier et de la valeur locative.
- e) Pièces de terre non cultivées.
- f) Surveillance des récoltes sur pied plus difficile.
- g) Cause de chicanes et de procès.

#### 4° Inconvénients moraux

- a) Diminution de la natalité.
- b) Cause fréquente de l'abandon des campagnes.

J'en passe et des meilleurs ! Mais la plupart de ces inconvénients sont bien connus des cultivateurs et il est malheureusement très difficile d'y remédier.

En ce qui concerne les inconvénients du premier groupe (*difficultés d'exploitation*) j'ai fait une enquête, j'ai réuni quelques chiffres que je soumets à l'appréciation des membres de l'Académie d'Agriculture.

Ces chiffres ont été établis après avoir consulté plusieurs cultivateurs exploitants, correspondants de la Direction des Services agricoles du Territoire de Belfort.

Trois cultivateurs ont fait en 1921 un hectare de blé sur jachère ; le 1<sup>er</sup>, M. C..., sur une parcelle d'un seul tenant, le 2<sup>e</sup>, M. D..., en 3 parcelles d'un journal (33 ares), le 3<sup>e</sup>, M. M..., sur 6 parcelles de 16 ares et voyons quels ont été, dans les trois cas, les frais d'exploitation et de récolte.

Opérations de culture et de récolte	BIE SUR JACHÈRE		
	M. C... 1 Ha d'un seul tenant	M. D... 1 Ha en 3 journaux (33 ares) séparés de 300 mètres entre eux	M. M... 1 Ha en 6 parcelles de 16 ares séparées de 300 m. entre elles
1 déchaumage et 1 hersage.....	70	85	109
2 labours et 1 hersage.....	165	210	280
Semences, 1 hersage et 1 roulage	82	48	70
Mousson, charroi de la récolte.....	90	130	180
Totaux.....	387	473	639
Différence en plus.....		126	382

(A suivre).

# LES RÉCOLTES

## CÉRÉALES

Bien que les affaires en blés français manquent plutôt d'envergure, et peut-être même pour cette cause, les prix se sont considérablement avancés. L'obligation pour nous de donner à notre imprimeur dès le vendredi le bon à tirer, fait que notre bulletin ne peut jamais indiquer la tendance de notre marché hebdomadaire du samedi. C'est ainsi que nous indiquions dans notre dernier numéro le prix pratiqué de 87, alors que le samedi on arrivait devant des offres du commerce à fr. 90. La minoterie se tenait à l'écart et préférait s'abstenir.

Les prix sont très fermes partout et les offres très restreintes. La hausse de la livre anglaise agit de plus en plus sur les cours des blés étrangers et par conséquent sur nos blés de France. Nous ne sommes pas de sitôt en présence de la diminution de la vie chère.

Les ensemencements sont à peu près terminés et sauf quelques journées de pluie à la fin du mois dernier, ils ont été faits par temps convenable. Au début certaines terres étaient par trop résistantes au passage de la charrue et de la herse. La pluie est venue modifier heureusement l'état de ces terres.

La levée paraît se faire dans des conditions favorables jusqu'ici. Dans bien des exploitations on a changé les semences, ou on a procédé au triage sérieux de celles récoltées sur l'exploitation. Ce sont des pratiques devenues indispensables après l'invasion des mauvaises herbes dans les dernières récoltes.

Nous avons engagé le printemps dernier nos adhérents à faire des essais de destruction des plantes parasites dans les blés. Les résultats ont été unanimement efficaces. Il y a eu une grande différence de rendement entre les champs traités et ceux abandonnés ou même nettoyés à la main.

La plupart de ces traitements ont été faits avec des instruments à récipient en verre. Ces récipients ont l'inconvénient d'être assez fragiles et de résister difficilement à un choc, soit en cours de route, soit en service.

De plus nous nous apercevons que l'osier brun qui sert à les tenir et les garantir, se cossonne rapidement. En sorte que si nous ajoutons à cet inconvénient celui de l'attaque de l'osier par l'acide sulfurique au cours des diverses opérations du remplissage, nous en arrivons à conclure à l'abandon de ces appareils qui reviennent assez cher et n'ont ni la solidité ni la résistance à l'emploi des appareils en cuivre étamés au plomb intérieurement et extérieurement. La différence de prix est peu importante, du reste, entre les deux types. Nous croyons pouvoir fournir les appareils en métal aux environs de fr. 120 l'un, pris dans nos bureaux, ou même peut-être rendu franco toutes gares du département. Nous donnerons le prix exact dans notre prochain bulletin ou même plus tôt par correspondance.

Nous ne savons pas encore si l'office départemental agricole accordera encore pour la prochaine campagne la subvention de 25 % qu'elle avait accordée l'hiver dernier. Le budget primitif de l'office pour 1923 n'étant pas encore arrêté, nous ne pourrions donner des renseignements exacts sur ce point qu'un peu plus tard.

## VINS

La demande est toujours faible pour les muscadets et gros-plants de 1923 et cependant les prix sont fermement tenus par les propriétaires peu pressés de consentir des prix qui vu les petites quantités récoltées dans la majorité des clos du vignoble de muscadet, ne seraient pas rémunérateurs. Il se fait cependant de petites affaires et le prix de fr. 380 la barrique plein fait à la Saint-Martin — et nous y sommes — peut être admis comme un minimum dans les communes de la Sèvre privilégiées cette année comme quantité et qualité. On a vendu plus cher et le prix de fr. 400, a été souvent atteint, disons même dépassé. Par ailleurs suivant qualités et prove-

nances on a pu obtenir à moins que les chiffres ci-dessus.

Les 1922 continuent à se placer de fr. 200 à fr. 225.

En gros-plants, les 1922 sont à peu près épuisés grâce à la distillation. Les 1923 présentent des écarts de qualité et par conséquent de prix, très considérables, de fr. 130 à fr. 200. Ce dernier prix s'applique à des vins de bonne provenance et d'un degré très élevé.

La question du degré joue de plus en plus dans l'établissement des prix, même pour nos muscadets. Et la Revue de Viticulture nous disait récemment qu'il en était de même un peu partout, dans le Midi et ailleurs, pour les vins généreux dont la cote s'établissait jusqu'ici uniquement par la dégustation et au moyen du palais seul.

## OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

### OFFRES

117. — A vendre cause excédent, chien basset poil dur, 11 mois, excellente origine. Commence à chasser.

118. — On offre un couple dindons noirs de 6 mois, sujets forts et vigoureux, pesant environ 7 kilos.

119. — A vendre : 2 poulettes et 1 coquelet de 3 mois, race Hambourg. Prix 30 fr., ou un couple de 6 mois, même race et même prix.

120. — A vendre Corniaude 9 mois, parents excellents.

121. — A vendre : 1° un attelage composé d'une charrette anglaise attelée d'une ponette très sage ; 2° une forte bascule avec grand plateau ; 3° un palan différentiel.

122. — Plants de vignes greffés, toutes variétés de la région ; producteurs directs et hybrides provenant d'une maison de confiance recommandée par le Syndicat. Prix spéciaux aux adhérents.

### DEMANDES

74. — On demande pour la campagne ménage à toutes mains.

75. — 75. — On demande un âne doux avec voiture et harnais.

76. — On demande pour ferme située aux confins des départements d'Ille-et-Vilaine et Morbihan, d'une contenance de 55 hectares dont 15 hectares de prairies, un ménage en force pour l'exploitation à 1/2 fruits. Toussaint 1924.

77. — On demande de suite, une famille de cultivateurs pour exploiter à 1/2 fruits une ferme de 36 hectares située dans le département de la Mayenne. On ferait des avances au besoin.

78. — On demande pour propriété Loire-Inférieure, une femme très sérieuse de 25 à 45 ans, ayant déjà servi, pour service intérieur et cuisine.

79. — On demande un ménage, le mari jardinier et garde de propriété. La femme non occupée.

80. — On demande ménage, le mari vigneron, la femme toutes mains, occupée trois heures par jour. S'adresser à M. Gérard, Sainte-Marguerite par Pornichet.

81. — On demande ménage pour réserve importante et surveillance propriété, l'homme sachant jardiner, soigner et conduire un cheval. On pourrait employer un ou deux fils adultes sur l'exploitation.

82. — On demande ménage, l'homme contremaître, pour exploitation rurale, connaissances vigne préférables, mais non exigées.

83. — On demande, pour le 25 avril, un excellent jardinier connaissant les 4 branches ; la femme, cuisine et intérieur.

84. — On demande ménage, l'homme vigneron, sachant conduire ; la femme, basse-cour. On prendrait au besoin un célibataire.

85. — On demande à acheter propriété ayant habitation confortable avec dépendances et quelques hectares de vigne.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 9 novembre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	90 à 00	
Seigle.....	»	66 à 67	
Avoine.....	»	58 à 60	
Orge.....	»	62 à 63	
Sarrasin.....	»	70 à 72	
Son.....	»	50 à 51	
Fèves.....	»	76 à 77	
Farine.....		116 à 117	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	80 » » à 90 » »
Paille — — — — —	85 » » à 90 » »
Foin, les 500 k. en ville	100 » » à 120 » »
Paille — — — — —	115 » » à 120 » »

### VINS

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	380 à 400
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	330 à 350
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	200 à 210
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	135 à 150

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 8 novembre 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1.730	1.710	4.20	3.30	2.90
Vaches.....	969	958	4.14	3.20	2.75
Taureaux....	240	221	3.78	2.95	2.85
Veaux.....	1.849	1.414	5.88	4.40	3.35
Moutons....	8.615	8.415	5.75	4.70	4.15
Porcs.....	2.932	2.932	6.20	6.00	5.80

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	260 » »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	245 » »
Bleu pâle.....	225 » »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres...	259 » »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	261 » »

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	70 » »
Pestagnon de 5 k.....	35 50
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	55 » »
Pestagnon de 5 k.....	28 » »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	65 » »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	50 » »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 75 » »  
 Chaux menue, ou cendre de chaux 30 » »  
 Chaux agricole, mélangée..... 72 » »  
 Les 1.000 kilos sur wagon départ  
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.  
 Pureté : 90 % de chaux pure.

### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.  
 57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.  
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat  
 Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin, pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

### Riz Saïgon importation n° 2 type

Java .....	108 » »
Eristures de riz 1 et 2.....	100 » »
Eristures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) .....	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	66 » »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	66 » »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Arachides Rufisque extra blanc...	manque
Arachides Rufisque blanc.....	82 » »
Arachides Rufisque courant.....	manque

Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin logés en sacs de 75 kilos.

Manioc en cossette.....	manque
Manioc en farine fine.....	manque
Manioc en farine extra-fine.....	100 » »
Issues de riz en sacs de 100 k.	53 » »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé.....	75 » »
Farine grasse de maïs PRIMA...	96 » »
Granulé condensé pour volailles...	71 » »
Farine de viande.....	105 » »
Poudre d'os alimentaire.....	65 » »
Farine d'os alimentaire.....	70 » »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l'« Intensif ».....	45 » »
Son mélassé.....	60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine de pays nouvelle.....	74 » »
Avoine d'Amérique.....	67 » »
Blé noir.....	81 50
Orge d'Algérie.....	69 » »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, 43 fr. les 100 kilos.  
 Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en sacs de 50 kilos, 51 fr. les 100 kilos.  
 Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, 33 fr. les 100 kilos.  
 Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardes

**ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT**

# VIGNES AMERICAINES



Les plus beaux plants de vigne,  
meilleur marché que partout ailleurs,  
authenticité et sélection garanties.

**Etabl<sup>s</sup> Eugène GIRAULT**

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) «-» Téléph. N°s 3 et 0.75  
Exposition N° Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours -:- Membre du Jury

**60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES**

Plants greffés des meilleures variétés  
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs d'  
Pieds-Mères - Champs d'expériences  
Catalogue prix-courant sur demande  
La Maison accepterait Représentant sérieux

C'est aux Pépinières Girault  
nous devons nos plus belles grappes.

## DESTRUCTION des mauvaises herbes des céréales par l'ACIDE SULFURIQUE

Les meilleurs appareils épandeurs les plus  
robustes, les moins chers sont pour la  
grande culture :

LE TOUTUT à ..... 1.250 fr.  
LE PROGRES à ..... 1.375 fr.

Pour la petite culture :

LE D'ALBRET à ..... 115 fr.

Tous vendus ou fabriqués par les  
**ETABLISSEMENTS du PROGRES**  
aux Moutiers les Maufaits (VENDEE)

Fourniture d'acide sulfurique. — On demande des représentants

**ALAMBIC COYAC** — Nantes  
14, rue Bonaparte  
— SON MODÈLE 1921 —  
de plus en plus simplifié, se recommande par son  
rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Sucor

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES

Constructeur

Si **la VIGNE** vous intéresse, demandez la Brochure  
des **HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS**

Adressée gratuitement sur demande  
Plants greffés — Producteurs directs  
Boutures greffables  
Portegreffes racinés  
Collection variétés de table

**ARBRES FRUITIERS**  
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

**E. LEMERLE** "Le Lion-d'Or" NANTES  
(Loire-Inférieure) - télé. 16.63

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande  
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

## COFFRES-FORTS BAUGHE

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg — NANTES  
Téléphone 12-10

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes  
de Coffres-Forts

A tous les **QUINCAILLERS** et **FERBLANTIERS**,

réclamez la

**Baratte "LA BRETONNE"**

La plus perfectionnée de toutes

## MOYENNE ET PETITE CULTURE

Semoirs à charrue, brevetés S. G. D. G.  
Semoirs à bras, Sarcelles, Houes à bras

**Irénée TELLIER**, Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)

## Guérison d'un cas chronique de rhumatisme

J'étais perdu de rhumatismes depuis 22 ans.  
J'avais essayé en vain le traitement de plu-  
sieurs villes d'eaux, sans résultats. Or, en quel-  
ques jours, grâce aux traitements de l'Institut  
Anti-Arthritique, j'ai obtenu un soulagement  
complet dans toutes mes articulations et je  
puis aller et venir sans fatigue comme je  
n'avais pu le faire depuis longtemps. Signé :  
C. Cléran, Ancien Directeur d'École Publique,  
à Brasparts (Finistère), Chevalier du Mérite  
Agricole, Officier de l'Instruction Publique.  
Les grands malades que l'Institut Anti-Ar-  
thritique guérit n'y sont venus que parce  
qu'ils n'avaient pu, nulle part, trouver de sou-  
lagement. Ne faites pas comme eux, venez à la  
consultation dès les premières atteintes du  
mal.

Consult. chaque jour de 9 h. à midi ; de 14  
à 17 h. Consult. à domicile. Consult. gratuite  
le samedi à partir de 17 h. Notices et rensei-  
gnem. gratuits.

## SACS

### LA TEXTILE FRANÇAISE

3, Rue du Calvaire — NANTES (Tél. 20.56)

Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochard

A actuellement à la vente, des lots très importants  
de **SACS NEUFS** et **D'OCCASION** pour GRAINS,  
FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.

Livraison immédiate — Prix sans concurrence

TOILES, F. L. S. FICELLES, BACHES



**30 frs.**  
à l'hectare  
pour votre  
**AZOTE**  
vous convient — essayez

**NITRAGINE**  
Cultures Microbiennes

Demandez-nous les lettres des  
Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

## FABRIQUE de BOUCHONS d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie

Ancienne Maison **H. RICHARD**  
**E. PILLORGET**

2, rue Guépin — NANTES (près la place du Bon Pasteur)  
Chèques Post. Nantes 5649 — Tél. 15.86

**Pompes - Tuyaux caoutchouc**  
**Mèches soufrées et tanins**  
**Bondes de Barriques**  
**Bassines - Entonneurs**  
**Colles et Clarifiants pour Vins**  
Conseils sur les soins à donner aux vins

Nous engageons les Agriculteurs  
et Viticulteurs, de s'assurer de suite  
contre les accidents de travail pour  
leur personnel (loi de 1898 et 15 dé-  
cembre 1922) à la

## C<sup>ie</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentée par

**L. Feidel & H. Devorsine**

1, Rue Affre — NANTES

Assurance contre les accidents  
de toutes natures

Mortalité bétail et contre la grêle

**ASSURANCE VIE et RENTES VIAGÈRES**

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés  
et producteurs directs recommandés, authenti-  
cité et sélection garanties, prix défiant toute  
concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, do-  
maine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne)  
téléph. 3. — 60 hectares vignobles et pépini-  
ères, commandes et expéditions soignées.

Employez

## LA COLLE NANTAISE

LA MEILLEURE  
pour la clarification des vins blancs  
(Exigez cette marque)

Etablissement **E. FREMONDIÈRE**

**J. BALLAIN, Succ.**

9, RUE BIAISE — NANTES

*Tout le monde Peintre avec*

# la Peinture Bourey

**PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE**  
**EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES**  
**DE TOUTES CONTENANCES**

Dépôt à NANTES :  
**DROGUERIE MARTINETTY**, 10, Quai du Port-Maillard

## PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

**O. PILLET**, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

**PRODUITS DE PREMIER CHOIX** → **BAISSE DE PRIX**

## UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU

CÔUTE 75 Frs FRANCO  
RAPPORTE 20 Frs PAR JOUR

**ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S.-O.)**

M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPAS & C<sup>ie</sup>, 57 & 79, rue St-Clément — Nantes